le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DJS 205 - DDCT Subventions (8 000 euros) à trois associations de jeunesse (10^{ème}).

M^{mes} Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose trois subventions à trois associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du $10^{\text{ème}}$ arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère:

- Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association AIRES 10 (10829 / 2016_03141), domiciliée 2, rue du Buisson Saint-Louis (10ème), pour son projet « Faire Vivre la Mixité : la place du Buisson Saint-Louis ».
- Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association Le Pari's des Faubourgs (12405 / 2016_03259), domiciliée 107 bis, rue du Faubourg Saint-Denis (10ème) pour son projet « Un carré pour tous ».
- Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association Compagnie Niaba (1684 / 2016_03174), domiciliée à la MDA 10 Boîte 15 206, Quai de Valmy (10^{ème}) pour son projet « Initiation au spectacle de l'Afrique de l'Ouest : Danse africaine Percussions Chant Théâtre ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Aune Hidales

Anne HIDALGO